



Rugby Club Metz Moselle Challenge Julien Lajoye

CLUB :

CHARTRE Super Challenge de France - Midi Olympique Elite et espoir

Cette chartre est valable pour la saison et est à renvoyer avant votre premier tournoi à :

par courriel :

alain.poeymiroo@wanadoo.fr

ou par courrier :

Alain POEYMIROO

19 Rue des Capucins

64300 ORTHEZ

Article 1 : Le responsable et le capitaine s'engagent à préparer l'équipe de façon éducative. Un représentant du Tournoi peut assister à la mise en condition et écouter les commentaires sur le terrain.

Article 2 : Chacun doit respecter l'arbitrage.

Article 3 : Seules 4 personnes licenciées FFR dont un éducateur diplômé sont autorisées à occuper la zone réservée au bord du terrain. Aucun éducateur ne doit se trouver le long de la touche coté opposé. Un éducateur sera porteur d'une chasuble (fourni par le chef de plateau) il sera le Monsieur Sécurité de son équipe, de ses supporters.

Article 4 : Les remplaçants doivent se tenir derrière la main courante ou balisage.

Article 5 : Le nombre maximum de joueurs est de 23.

Article 6 : Les changements se font librement, avec l'accord du chef de plateau, du délégué, par le centre du terrain. A aucun moment une équipe ne peut avoir plus de 15 joueurs sur le terrain.

Article 7 : Une équipe qui quitte le terrain pour contestation ou autre sera sanctionnée (la commission de discipline du SCFR se réunira et informera le responsable de l'équipe fautive).

Article 8 : Chaque club est responsable de ses supporters et se doit de les calmer en cas d'excès (voir article 3).

Article 9 : Les éducateurs doivent avoir une attitude correcte et doivent éviter de crier ou « hurler » au moindre incident de jeu.

Article 10 : Les équipes doivent se saluer en fin de rencontre.

Article 11 : Les règles de participation des joueurs sont celles de la FFR (voir règlement joint en annexe)

Article 12 : Chez les jeunes, l'enjeu ne doit jamais l'emporter sur le jeu

Nom du Responsable et Signature :

Tampon du club :

.....



Rugby Club Metz Moselle

Stade de Rugby de La Grange-aux-Bois - Rue de Mercy - 57070 Metz - France

Association Sportive loi 1908 inscrite au Tribunal d'Instance de Metz

Code FFR : 4104L - Président : Adam Hachimi - Site Web : www.metz-rugby.fr/CJL - Courriel : CJL@metz-rugby.fr